LA

SEMAINE RELIGIEUSE DU DIOCÈSE D'ANGERS

SOMMAIRE

I) Partie officielle: Justice scolaire. — Déclaration de Mgr Cazaux au nom des évêques des départements représentés. — Dispense du jeûne eucharistique dans certaines circonstances. — Aumônes de Carême. — Secrétariat de l'Evêché.

II) Partie non officielle: Calendrier liturgique. — Informations: Indulgences attachées au mois de Marie. — Examens d'Instruction religieuse. — Apostolat de la Prière. — La fête de Saint-Avertin à Luigné. — Congrès de la jeunesse rurale à Paris. — Œuvre des Campagnes. — Chronique diocésaine: Nécrologie. — Comité diocésain de l'U. C. A. — A la mémoire de M. l'abbé Beaujon, curé de Nueil (1928-1949). — Service solennel pour le repos de l'âme de S. Exc. Mgr Costes à Notre-Dame de Béhuard, le vendredi 3 mars.

Directeur: M. le chanoine Barreau, 22, rue Donadieu, Angers

PARTIE OFFICIELLE

Justice scolaire

MES BIEN CHERS FRÈRES.

Dimanche dernier, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, s'est tenu un meeting en faveur de la Liberté et de la Justice scolaires. Des milliers et des milliers de chrétiens venus de tous les coins de la Loire-Inférieure. du Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charenté et de la Vendée ont une fois de plus proclamé leur volonté de faire respecter leurs droits et, chose nouvelle, ils ont pris la décision de suspendre le versement de leurs impôts jusqu'à intervention d'un règlement équitable du problème.

Face à cette décision, les évêques des diocèses de Nantes, de Luçon, de Poitiers, d'Angoulême, et Mgr le Vicaire Capitulaire du diocèse d'Angers présents à la manifestation se sont vus en devoir de prendre position. Ils l'ont fait par la voix de Mgr Cazaux qui a prononcé, en leur nom à tous, une déclaration dans laquelle ils ont défini les droits et les devoirs de leurs chrétiens en l'actuelle occur-

rence fiscale.

Afin d'éviter toute équivoque sur la pensée de vos évêques en matière aussi délicate, je tiens à en porter le texte à votre connaissance, et sera cette déclaration lue sans commentaires dans toutes les chaires du diocèse le dimanche 30 avril.

A. Oger, Vicaire Capitulaire.

Déclaration de Mgr Cazaux au nom des évêques des départements représentés

Vous demandez leur pensée à vos évêques. Ils ne sauraient se dérober à votre requête, ni demeurer muets. C'est en leur nom, au